Fondation Jean Jaurès

Histoire

POUR UN SERVICE NATIONAL RÉINVENTÉ ?

Vivien Bureu

08/06/2018

Rétablir un service national est un engagement du candidat Emmanuel Macron en 2017 et le sujet est actuellement en débat. En février 2018, Jérôme Fourquet soulignait dans sa note 1985-2017 : quand les classes favorisées ont fait sécession que la fin du service militaire, décidée par Jacques Chirac en 1996, sonnait la fin du brassage social qu'il avait permis durant des décennies. Après un retour historique sur la question, Vivien Bureu étudie les enjeux et les questionnements de la mise en œuvre de cette mesure.

Durant sa campagne électorale, le candidat Emmanuel Macron a évoqué l'idée d'un retour au service militaire obligatoire. Cette annonce pourrait être perçue comme une stratégie électoraliste, voire populiste, tant le service militaire semble faire consensus autour de valeurs qu'on lui prête : cohésion nationale, brassage des populations, apprentissage et transmission de valeurs. Selon un sondage réalisé fin 2016, 74% des Français réclament toujours le retour du service militaire, au nom des valeurs morales, d'ordre et de sécurité. D'autres nations européennes, comme la Suède ou l'Estonie, ont d'ailleurs elles aussi entrepris de rétablir le service militaire obligatoire en axant leur argumentation sur la menace extérieure à leurs frontières.

Emmanuel Macron souhaite maintenant concrétiser cette annonce avec la mise en place du Service national universel (SNU), avec une première phase d'expérimentation à l'été 2019. De nombreuses pistes sont à l'étude, allant d'un service d'un an à vocation militaire à un parcours citoyen comprenant une sensibilisation aux enjeux de la nation au collège et au lycée. Entre ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Cohésion des territoires et ministère des Armées, les acteurs de ce nouveau service ne sont pas clairement identifiés. Présidé par le général Ménaouine, un groupe de travail constitué pour définir les caractéristiques de ce SNU vient de rendre ses conclusions à l'Élysée. Un arbitrage est attendu dans les semaines à venir.

Le service militaire obligatoire a été suspendu le 20 février 1996 par le président Jacques Chirac car il était officiellement inadapté à la situation géopolitique et symbole d'inégalités. Il aura perduré près de deux siècles, depuis la loi Jourdan de 1798 qui impose pour la première fois la conscription

et les levées de masse. Il aura connu de nombreuses évolutions en devenant national en 1965 avec la loi Messmer, qui crée des formes civiles de service. Ainsi en 1995, 204 855 appelés effectuaient un service militaire sur une classe d'âge de 800 000 personnes, représentant ainsi 40% des effectifs des armées constituées alors de 503 813 militaires.

La durée du service militaire a également évolué, passant de dix-hui mois, norme jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie en 1962, à dix mois en 1992 avec la loi Joxe. Les derniers appelés quittent les armées en 2002, soit un an avant la date officielle, après quelques mouvements de contestation relayés par des réseaux sociaux naissants.

La décision de Jacques Chirac a étonné puisqu'il existait un consensus autour du service national. Les hommes politiques ainsi que les autorités militaires ne semblaient pas remettre en cause ce modèle d'armée mixte faisant cohabiter soldats professionnels et appelés. Jacques Chirac avait de plus axé sa campagne électorale sur le thème de la « fracture sociale », thème où les armées semblaient pertinentes et légitimes. Des ouvrages de sociologie de la décision, comme celui de Bastien Irondelle, ont analysé ce choix qui a pu sembler unilatéral et fondé sur une conviction personnelle de Jacques Chirac, qui avait été marqué par son engagement en Algérie comme lieutenant appelé.

Aujourd'hui, ce retour au service militaire obligatoire pose de nombreuses questions. Qu'est-ce qui justifie son rétablissement ? Le contexte de 2018 est-il identique à celui de 1996 ? Ce souhait repose-t-il sur un motif idéologique ? Peut-on calquer le modèle de 2019 sur celui de 1996 ? S'il est indéniable que des ruptures stratégiques et idéologiques ont modifié le contexte au cours des trente dernières années avec des conséquences induites pour le service national, il convient toutefois de ne pas sous-estimer les obstacles à surmonter pour le recréer. En tout état de cause, il ne s'agira pas d'un simple rétablissement, mais d'une réinvention.

Une suspension de la conscription née d'une double rupture

L'annonce de Jacques Chirac, faite en 1996, a pu surprendre. Le modèle de l'armée mixte faisant cohabiter armée de métier et appelés bénéficiait d'une relative adhésion et avait été progressivement adapté au cours des années précédentes, avec notamment le passage du service militaire à dix mois le 4 janvier 1992 avec la loi Joxe. Cependant, ce *statu quo* n'a pas résisté à une double rupture : capacitaire et idéologique.

Une rupture capacitaire

L'arrivée simultanée de classes d'âge plus nombreuses numériquement que les besoins en matière de recrutement a ainsi créé une rupture entre besoins et capacités. En 1995, par exemple, près de 205 000 appelés suffisaient pour combler les besoins des armées, pour un vivier de 350 000 personnes, ce qui correspond au nombre d'hommes aptes de la classe d'âge 18-45 ans. Le développement de formes nouvelles, tels le service civique ou le service dans les forces de sécurité intérieure comme la police ou la sécurité civile, a certes permis d'atténuer cet effet. Cependant, le flux absorbé n'était pas suffisant et il existait un net décalage entre besoins des armées et ressources et, par voie de conséquence, une sélection inégalitaire, laquelle était de plus en plus mal supportée.

La rupture s'est également manifestée dans les équipements. Les conflits qui ont succédé à l'effondrement du bloc soviétique ont montré la nécessité de troupes mieux équipées et mieux protégées. L'intervention française lors de la guerre du Golfe en 1990-1991 a mobilisé près de 2 500 véhicules et chars et a souligné le besoin de matériels blindés. Louis Gautier explique que « cette guerre a ainsi posé la question de la coexistence au sein de nos armées, d'une part d'unités opérationnelles dotées des meilleurs personnels, le plus souvent professionnels, et des matériels les plus récents, d'autre part d'un corps de bataille volumineux surtout constitué d'appelés, et moins bien équipés. » Le choix ayant été fait d'acheter des matériels blindés et balistiques coûteux, il devenait dès lors impossible d'équiper des troupes nombreuses.

La décision prise par le président François Mitterrand de ne pas envoyer d'appelés en Irak en se fondant sur l'article L. 70 du code du service national a également fortement limité l'utilité opérationnelle des appelés. Les opérations modernes, orientées durablement vers l'intervention hors du territoire national et nécessitant des matériels spécialisés coûteux dans un contexte de ressources financières contraintes, ont conduit à réduire le format des armées et à les professionnaliser.

La guerre du Golfe : une remise en question de l'utilité des appelés

Une rupture de l'égalitarisme provoquant un mécontentement des appelés

La rupture a surtout été idéologique, la population estimant que le service était inégalitaire en raison des nombreuses possibilités d'exemption. La loi de 1965 dite Messmer, avec la création du service civil, a entraîné une différenciation des conditions d'exécution altérant son caractère égalitaire. C'est ainsi que, en 1993, « dans un même établissement scolaire, [pouvaient] être employés quatre types d'appelés différents : des professeurs rémunérés à 300 francs par mois, pendant dix mois ; des protocoles-ville touchant 1700 francs pendant dix mois ; des objecteurs de conscience recevant 1700 francs pendant vingt mois ; des auxiliaires de police pour les enfants et les abords des lieux scolaires, qui, eux, sont payés 487 francs par mois pendant dix mois ».

Deux dispositifs ont symbolisé cette inégalité aux yeux des conscrits : le Volontariat au service national aux entreprises (VSNE) et l'intervention de responsables civils ou militaires pour favoriser l'affectation de l'appelé. Le VSNE institué en 1983 constituait une réserve de cadres pour les entreprises françaises exerçant leurs activités hors de France. Cette formule était plébiscitée par les appelés. Le nombre de jeunes gens qui ont effectué leur service dans ce cadre est ainsi passé de 598 en 1985 à 1873 en 1989. Ces jeunes diplômés pouvaient ainsi préparer leur arrivée sur le

marché du travail durant leur service national. L'intervention de responsables civils ou militaires, quant à elle, permettait à un jeune d'effectuer son service près de chez lui ou d'être exempté s'il connaissait une personnalité influente, symbolisant ainsi l'inégalité des citoyens face à cette obligation. À la fin des années 1990, près de 50 000 dossiers étaient traités chaque année.

Le fait d'être réformé pour raison médicale a également alimenté le ressentiment populaire. Elle a souvent servi à écarter des jeunes gens en difficulté scolaire, des délinquants ou des personnes réfractaires à l'autorité militaire d'ordre. Selon Philippe Ricalens, alors contrôleur général des armées, en 1993, les critères d'exemption écartent ainsi « 80% des jeunes gens situés dans les 5% les moins instruits ». Au total, d'après André Dubroca, en cumulant toutes ces inégalités et exemptions, le tiers d'une classe d'âge effectuait réellement son service national.

Face à ces inégalités et à ce manque de transparence, des manifestations se sont organisées, comme celle de Draguignan le 10 septembre 1974, à laquelle 200 appelés du 19e régiment d'artillerie ont pris part pour exiger notamment de meilleures conditions de vie avec comme slogans et revendications « La solde à 1000 francs », « Quartiers libres en civil », « Faites l'amour, pas la guerre », « Non au racisme ». Des arrestations ont eu lieu à la suite de ce mouvement. Elles ont abouti à un procès pour trois appelés, qui ont finalement été acquittés ou condamnés à des peines de principe.

L'accélération des mouvements contestataires s'est cependant produite après l'annonce par Jacques Chirac de la suspension du service militaire obligatoire. Des collectifs comme « Nous ne serons pas les derniers des cons », les « Sans Nous » ou encore « Révolte du service national » apparaissent à la fin des années 1990 pour exiger une fin anticipée au service. Ils visent à dénoncer tant les conditions d'exécution du service militaire que son caractère inégalitaire. Les prémices des réseaux sociaux permettent à certains appelés de donner leur sentiment sans filtre ni vérification possible : « Mais dans l'armée française en 1996, la politique employée à l'égard des cadres alcooliques et xénophobes se résume à "ne surtout pas faire de vagues". »

À tout cela s'ajoute la constatation que les femmes de la même classe d'âge sont favorisées par un accès direct à la vie professionnelle un an avant les conscrits. Enfin, comme le souligne François Cailleteau, la montée de l'individualisme rend cette cohésion difficile. La génération Y, terme désignant les jeunes gens nés après les années 2000, se caractériserait par un égoïsme nettement plus prononcé. Dès lors, comme le précise François Cailleteau dans le même ouvrage en page 103, « le service militaire serait un contresens car dans la société française d'antan, la majorité des citoyens tenait le sort de la collectivité comme plus important que son sort individuel. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. » Le service national connaît donc une rupture principalement idéologique en

1996. Face à ces inégalités et à ce manque de transparence, il est nécessaire d'imaginer un autre service national.

Trois obstacles majeurs à surmonter

Depuis 1996, tous les efforts ont visé à réduire le format des armées pour l'ajuster strictement au contrat opérationnel en vigueur, plus limité dans son ampleur qu'au temps du pacte de Varsovie. Ce contrat opérationnel fixe les objectifs aux armées selon le type de missions. Ainsi, « les armées doivent être aptes à s'engager dans la gestion de crises internationale (le cas échéant sur trois théâtres avec des moyens allant jusqu'à 7000 hommes mais aussi mener une opération de coercition majeure à hauteur de 15 000 hommes impliquant 45 avions de combat et un groupe aéronaval » En son état actuel, l'armée est donc incapable d'absorber un flux durable d'appelés. Cette incapacité porte essentiellement sur les possibilités d'accueil et d'hébergement des appelés, le volume de leur encadrement et, enfin, sur les ressources financières nécessaires. Le rétablissement d'un service national serait donc à traiter comme une extension du contrat des armées assorti des ressources nécessaires pour remédier à cette incapacité.

Une capacité d'accueil des appelés inexistante

Sans capacité d'accueil décente et pérenne, il s'avérera impensable d'accueillir les recrues. Or, d'après le rapport Raffarin sur les moyens de la Défense nationale remis en mai 2017, les emprises immobilières ont diminué de 20% en dix ans. Alors que le déclenchement de l'opération Sentinelle a montré la difficulté de loger des soldats supplémentaires, que les conditions d'accueil des réservistes en unité créent une tension sur les logements, l'hébergement de ces appelés nécessiterait des travaux importants. Partant du principe communément admis qu'une caserne permet d'accueillir 1000 soldats et qu'il faut compter quatre ans entre l'acquisition du terrain et la réalisation effective du bâtiment, la construction simultanée de plusieurs dizaines de casernes serait nécessaire. Toutefois, elle représente un défi majeur tant financier que pratique. La réalisation simultanée de ces casernes exigerait la mobilisation de capacités importantes du secteur du BTP que le gouvernement devrait très fortement encourager.

Un besoin d'encadrement accru

Le taux d'encadrement des armées françaises est l'un des plus bas parmi les armées occidentales. Pourtant, la France ne cesse d'être engagée dans des opérations. Cet encadrement s'épuise. Le général de Villiers l'avait rappelé avec insistance à l'époque où il était chef d'état-major des armées, et avait souhaité une amélioration de ce taux. Or, le rétablissement d'un service national

nécessitera un encadrement que l'on ne pourra pas prélever sur les forces projetables, c'est-à-dire ayant vocation à être engagées en opérations sauf si on cesse de les déployer, ce qui serait paradoxal.

Si l'on se réfère au fonctionnement du Service militaire volontaire, dispositif militaire d'insertion professionnelle institué par François Hollande en 2015 et qui nécessite un encadrant pour trois appelés, la formation de 700 000 appelés, hommes et femmes, soit un peu moins de 60 000 en formation par mois, nécessitera environ 20 000 officiers, sous-officiers et gradés en encadrants. À ces chiffres, il faut ajouter la remontée en puissance de la Direction du service national, organisme de mise en œuvre du processus de recrutement et d'affectation des appelés, soit 5 000 à 7 000 militaires professionnels et fonctionnaires civils supplémentaires. Pour rappel, les effectifs militaires, qui totalisent 205 121 personnes en 2016, rendent impossible cet encadrement sans un recrutement important entrepris quatre ans avant l'appel des premières recrues.

Un réel effort financier pour la nation

Le rapport Raffarin estime que le coût de rétablissement du service militaire pourrait atteindre 30 milliards d'euros sur cinq ans et nécessiterait entre 16 000 et 18 000 encadrants sur une hypothèse de 60 000 appelés par mois.

Toujours d'après ce rapport, le coût mensuel d'un appelé serait de 3 025 euros par mois. La solde de l'appelé devrait également être définie. La Fondation Ifrap évoque quant à elle une solde mensuelle de 580 euros. À titre de comparaison, un jeune en formation en Service militaire volontaire (SMV) touche entre 313 et 675 euros nets par mois selon sa formation en étant logé, nourri et blanchi.

Le coût est donc réel et oblige à optimiser ce service militaire obligatoire pour le rendre utile tant pour la nation que pour l'appelé au regard des efforts consentis.

Réinventer le service national

Au vu de l'évolution du contexte géostratégique et des difficultés à surmonter pour rétablir un service national, quelles que soient sa forme et ses modalités, il semble indispensable de le réinventer. Il faut pour cela procéder à une analyse stratégique claire et s'appuyer sur les dispositifs existants afin de définir sans ambiguïté la finalité de ce projet et les objectifs permettant de l'atteindre.

Établir une analyse stratégique à partir d'une finalité claire

Avant de définir un projet, il faut déjà déterminer le but de clui-ci. Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a déclaré le 2 octobre 2017 que l'objectif du service national serait de « développer un esprit commun de défense ». Elle ajoute que ce service national – et non plus seulement militaire – serait une « mission interministérielle, pilotée par le Premier ministre parce que le seul ministère des Armées ne peut pas, bien entendu, prendre en charge ce dispositif ». Et d'ajouter : « Les militaires ne sont pas en capacité de réguler tout le service national dans son ensemble. Par contre, ils ont la capacité de porter une petite partie. » Ainsi, reste à préciser le caractère civique ou militaire de ce service national et sa modulation : une partie militaire puis civique, simplement civique…

Il est aussi indispensable de réaliser un diagnostic stratégique. L'analyse SWOT apporte un éclairage intéressant.

Analyse SWOT appliquée au rétablissement du service national

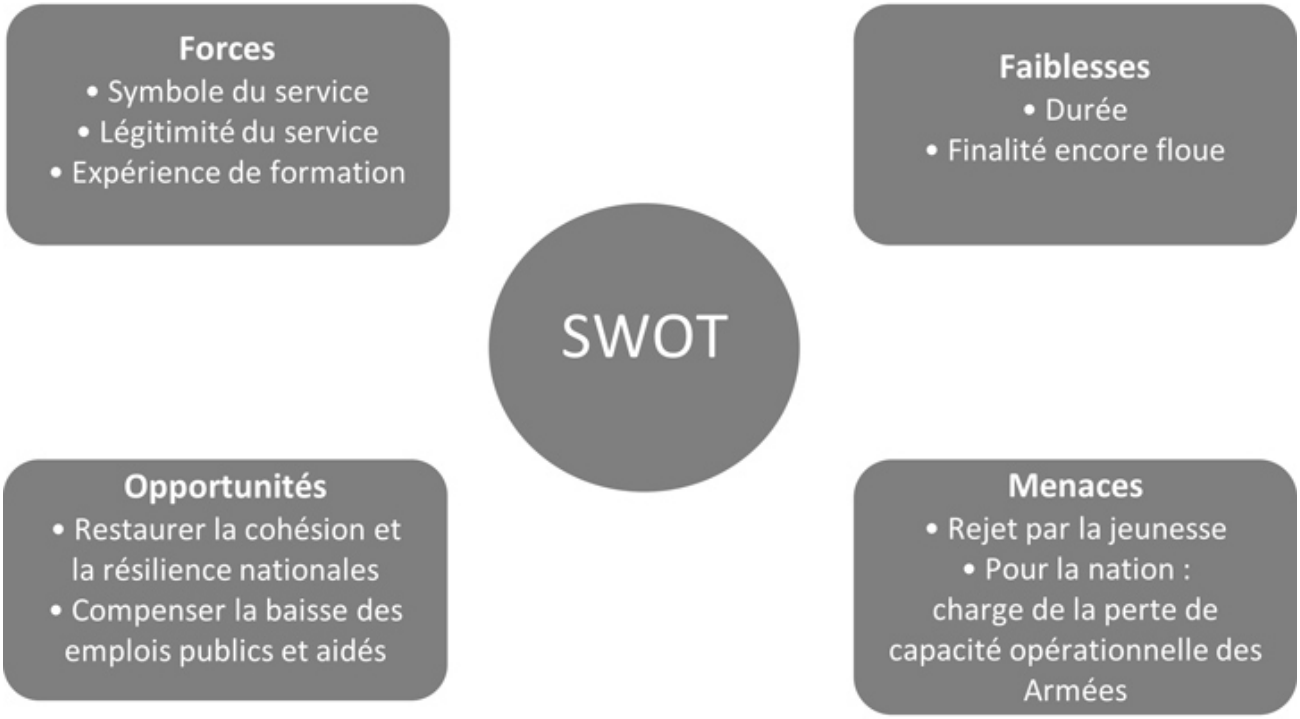

On voit avec ce schéma que la force du service national repose sur la légitimité que lui offre son ancrage politique. Il est cependant indispensable de faire adhérer la jeunesse et de définir un objectif clair.

Le but pourrait être ainsi de préparer les jeunes Français, hommes et femmes, à leur vie de citoyens et à leur rapport à la nation, avec comme objectifs :

- le renforcement du sentiment d'appartenance nationale et le développement des valeurs comportementales citoyennes ;
- le brassage des jeunes de toutes origines sociales et géographiques par une vie collective dont les conditions et les activités développent la solidarité et la cohésion ;
- une initiation concrète à la vie de la nation sous une forme utile à celle-ci et formatrice pour l'appelé.

Un socle sur lequel s'appuyer : l'expertise de formation des armées

Les armées françaises ont acquis un savoir-faire reconnu en termes de formation collective et même individuelle sur des formats variables allant de trois semaines, pour les préparations militaires, à dix mois pour le Service militaire volontaire (SMV). La jeunesse au sens large de 12 à 25 ans est concernée. Il existe une réelle cohérence d'ensemble. Les dispositifs de formation existent au niveau secondaire ou d'enseignement supérieur avec les collèges, lycées de la Défense ou encore les écoles de sous-officiers et d'officiers. La formation interne est également présente, avec l'intégration des engagés ou la formation continue des militaires pour permettre une adéquation permanente avec leurs fonctions.

Le dispositif EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) a quant à lui accompagné près de 30 000 jeunes vers l'emploi ou la formation qualifiante depuis sa création en 2005. La formation diplômante est également présente au travers du SMV, inauguré le 1er juillet 2015, inspiré du dispositif du Service militaire adapté et qui est réalisé conjointement avec le ministère de l'Outre-mer.

On pourrait enfin citer le Centre militaire de formation professionnelle (CFMP) créé en 1958, qui assure le lien entre les mondes militaire et civil au titre de la reconversion. Près de 1 600 stagiaires y sont accueillis chaque année au travers de 89 stages .

Ainsi, les armées possèdent un savoir-faire reconnu dans la formation auprès de la jeunesse qui leur confère une légitimité réelle dans le cas d'un service universel.

Des réflexions en cours sur un nouveau service national

Parallèlement à cette approche officielle, d'autres pistes ont été évoquées ou sont en cours

d'élaboration. François Cailleteau propose la création d'une force de protection de lieux sensibles avec 6 000 volontaires. Ce service militaire très fractionné débuterait par un stage de deux mois complété ensuite par deux semaines de mission Vigipirate et des périodes de deux semaines deux fois par an durant quelques années. Le collectif Ambroise proposait quant à lui dès 1996 une période de formation militaire commune (PFC) d'un mois suivie d'un service militaire ou d'un service civil. Cette PFC pourrait être remplacée par des préparations militaires, permettant ainsi une synergie avec les dispositifs déjà existants. Le modèle de l'École polytechnique avec son stage de formation humaine est également pertinent. Celui-ci vise à faire découvrir un autre environnement et à créer une cohésion de promotion pour les lauréats du concours de l'X. Lors de la première année, après une incorporation de trois semaines, la promotion poursuit son stage de six mois par une formation complémentaire puis une immersion en se répartissant dans les forces armées, la police et des organismes civils de type prisons ou autres établissements scolaires.

Ces solutions auraient plusieurs avantages. Tout d'abord, elles créeraient un socle commun de formation permettant de développer des valeurs comportementales et civiques pour une classe d'âge entière. Lors de la phase suivante de différenciation des parcours, une gamme d'offres variée mettrait en adéquation besoins des institutions et aspirations des appelés. Enfin, cette formule permettrait de limiter la charge au niveau immobilier.

La durée d'un mois étudiée par le gouvernement limite cependant l'ampleur et induit d'importantes lourdeurs logistiques. L'expérience de la conscription de jadis montre qu'il faut compter une semaine de formalités d'incorporation et quasiment autant au départ. Il ne reste donc que deux semaines de formation réelle qui pourraient regrouper des cours de secourisme, de réaction à une attaque terroriste et de connaissance sommaire des armées. On peut s'interroger sur le rapport coût /efficacité de la formule « un mois ». Est-elle d'une durée suffisante pour enclencher un processus de cohésion nationale durable ?

Il est à noter qu'il n'existe pas d'exemple d'un service aussi court dans d'autres pays d'Europe. La Suisse, avec son modèle de milice, pourrait fournir une piste intéressante avec une durée de service militaire puis des rappels réguliers. Elle repose sur l'obligation faite à tous les citoyens suisses d'accomplir un service militaire, les Suissesses pouvant s'engager à servir sous une base volontaire. Ainsi la durée totale des services obligatoires s'établit autour de 245 jours décomposés de 3 jours de recrutement, 124 jours d'école de recrues, 6 cours de répétition de 19 jours chacun et 4 jours de travaux et de libération sur une durée minimale de dix ans.

Aller vers un modèle plus ambitieux, est-ce envisageable ?

L'amiral Beraud résume ainsi les contraintes concernant un service court d'un ou de deux mois : « La communauté nationale, comme les jeunes assujettis, auront le sentiment de la mise sur pied d'une organisation lourde, complexe, coûteuse pour un apport faible, contestable dans son utilité et ses résultats. » Il semble donc indispensable d'aller vers un modèle plus ambitieux afin d'optimiser le rapport qualité/coût. Une offre plus optimale serait celle d'un service d'un an avec deux mois de formation commune puis un service de dix mois au profit de la communauté. Au cours de ce service, les appelés pourraient servir dans le cadre civil, civique ou militaire selon le schéma suivant.

Représentation des possibilités de personnalisation d'un service d'un an

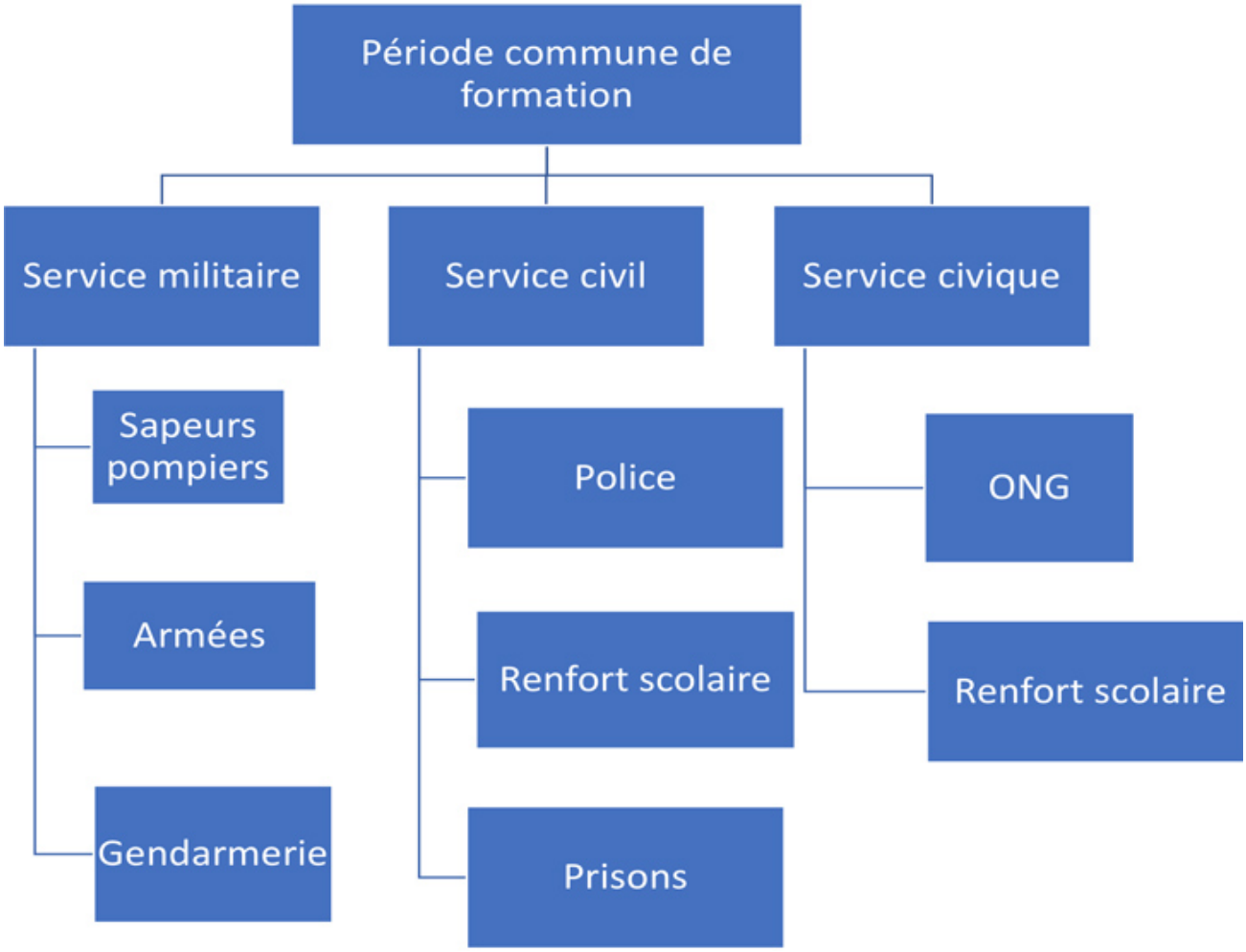

Les avantages seraient nombreux tant pour l'appelé que la nation. L'appelé pourrait ainsi bénéficier d'une expérience de brassage social significative de deux mois avec des apprentissages utiles pour son futur de citoyen. La possibilité de servir ensuite dix mois lui donnerait l'occasion d'avoir une

vraie mission dans un domaine qui lui plaît. La multiplicité des offres lui permettrait enfin de valoriser cette expérience, voire l'aiderait à définir son projet professionnel.

S'agissant de la nation, à l'heure où les emplois aidés déclinent – ils sont passés de 460 000 en 2016 à 320 000 en 2017, avec une forte baisse prévue en 2018 d'après le Premier ministre Édouard Philippe –, le nombre important d'appelés permettrait d'amortir cette perte. Certes, cette substitution aurait un coût – celui du coût des appelés affectés à cette forme de service –, mais cela ne grèverait pas significativement les économies prévues par le gouvernement du fait de la réduction du volume des emplois aidés, tout en en amortissant les effets.

L'affectation des appelés auprès de services publics près de chez eux permettrait également des économies en termes de logement et de transport. L'encadrement initial de deux mois pourrait en outre être réalisé par une structure à forte proportion d'appelés, ce qui réduirait le nombre d'équivalents temps plein (ETP) professionnels nécessaires. Prenant le ratio de 40% d'appelés dans l'encadrement ce qui se faisait durant le service national, il ne faudrait plus que 9000 ETP au lieu des 15 000 initialement jugés nécessaires d'après la norme évoquée plus haut d'un encadrant pour trois appelés.

Les risques ne doivent cependant pas être éludés. Un appelé n'a pas vocation à déréguler le marché du travail en représentant une concurrence déloyale en termes de rémunération. Enfin, dans sa conception même, le service national ne doit pas reposer sur le seul ministère des Armées. Combler les insuffisances budgétaires du service national par des prélèvements sur l'encadrement et les budgets d'équipement des forces réduirait la capacité opérationnelle des armées.

En conclusion, les difficultés conceptuelles et pratiques liées au rétablissement d'un service national sont nombreuses. Mais les bénéfices que l'on est en droit d'en attendre, s'il est bien conçu et mis en place, sont une amélioration de la solidarité, de la cohésion et du civisme chez nos concitoyens et une restauration de la résilience nationale. La réussite de ce projet dépendra de la capacité à créer du sens autour de valeurs communes et à faire adhérer la jeunesse. Les conscrits doivent donc y trouver leur intérêt, tout en étant conscients qu'une société offre au citoyen de nombreux droits, mais également des devoirs. La participation à l'intérêt général, autrefois surnommée « impôt du temps », en fait partie.

Compte tenu des délais nécessaires à sa mise en œuvre – quatre ans pour la réalisation des installations et pour la formation de l'encadrement –, les décisions doivent être prises rapidement pour ne pas laisser durer ce flou et se mettre dès à présent en ordre de marche pour la construction d'emprises immobilières et la formation de futurs encadrants. Certes, le coût n'est

pas négligeable. Mais la plupart des grands projets, qu'ils soient publics ou le fait de grands groupes privés, nécessitent des financements importants et des efforts dans la durée. Il faudra considérer ce projet comme une priorité nationale. Cette réinvention du service national est donc affaire de clairvoyance, de volonté et de persévérance.

Les dernières réflexions du gouvernement prennent cependant une autre direction avec l'orientation vers « un parcours citoyen » comprenant quatre semaines réparties sur la durée du collège sur les enjeux de la défense, la sécurité ou encore les gestes qui sauvent et « une semaine d'immersion pour favoriser la mixité sociale et les valeurs fraternelles » au lycée qui se déroulerait en internat. L'arbitrage présidentiel prévu dans les semaines à venir permettra ainsi d'évaluer les ambitions réelles et la finalité de ce projet très ambitieux de Service national universel.